



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-4057

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Craponne

Objet : Habitat - Logement social - Prémption avec préfinancement de la Commune de Craponne, d'un immeuble situé 122 avenue Pierre Dumond - Évolution de l'objet de la prémption

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Vinciane Brunel

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-4057**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Craponne

Objet : Habitat - Logement social - Prémption avec préfinancement de la Commune de Craponne, d'un immeuble situé 122 avenue Pierre Dumond - Évolution de l'objet de la prémption

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Modification partielle de l'objet de la prémption

Par arrêté du Président n° 2016-06-07-R-0454 du 7 juin 2016, la Métropole a préempté, avec préfinancement de la Commune de Craponne, pour un montant de 700 000 €, un immeuble, libre de toute occupation, situé 122 avenue Pierre Dumond à Craponne, cadastré AD 2, AD 201 et AD 203, en vue de produire une opération de logement social et de réaliser un parc de stationnement public.

La réalisation d'un parc de stationnement public est abandonnée. Il y a donc lieu de prendre acte de l'évolution du projet, objet de la prémption.

II - Précisions sur la programmation logements

La programmation initiale portait uniquement sur les parcelles communales précitées.

Il s'avère qu'aujourd'hui, la Commune de Craponne, suite à consultation d'opérateurs, envisage de céder le tènement communal au groupement constitué par la société Sedelka et l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat en vue de la réalisation, dans le cadre d'un remembrement, d'un programme comprenant également les parcelles riveraines cadastrées AD 4 et AD 401, propriété de la société civile immobilière l'Indiana.

La programmation retenue consiste en la construction d'un immeuble en R+2 de 2 150 m² de surface de plancher (SDP), comprenant des locaux commerciaux et 34 logements dont environ 74 % de logements abordables répartis comme suit :

- environ 26 % de logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration adapté,
- environ 28 % de logements en mode de financement prêt locatif social,
- environ 20 % de logements en bail réel solidaire,

les logements restants étant destinés à l'accession libre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte de l'évolution de l'objet de la préemption (abandon du parc de stationnement public) concernant le foncier cédé à la Commune de Craponne, situé 122 avenue Pierre Dumond à Craponne, cadastré AD 2, AD 201 et AD 203, d'une superficie de 1 528 m², dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le projet décrit ci-dessus comprenant une part de logements locatifs sociaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-327406-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
